



## **Conférence de Presse de la Fédération des Services CFTD 20 novembre 2006**

**Les Accidents du Travail, les Maladies Professionnelles :**

**La Fédération des Services CFTD dit stop !**

### **Sommaire**

- **Problématique et analyse de la Fédération**
- **Etat des lieux**
- **Actions de la Fédération**
- **Programme et objectifs de la journée, intervenants**
- **Fiches outils**



## Les Accidents du Travail, les Maladies Professionnelles : La Fédération des Services CFDT dit stop !

### Problématique et analyse de la Fédération

Les chiffres des CRAM montrent que les déclarations seraient en baisse.

Ce n'est pas le constat que fait la CFDT ! Pour la Fédération, non seulement le nombre des ATMP augmente mais aussi le taux de gravité.

Les pressions des employeurs, les risques de perte d'emploi, le manque d'information de la part des professionnels de santé, la complexité et la méconnaissance du processus de déclaration d'une maladie professionnelle incitent les salariés-victimes à ne pas déclarer les ATMP et faussent les statistiques de la CRAM.

Dans les faits, chaque jour, des salariés, sont victimes d'accidents du travail, vivent avec des maladies professionnelles. Les branches de la Fédération ne sont pas épargnées par cette hécatombe.

- ❖ Les salariés du commerce, et tous ceux en contact direct avec le public, sont régulièrement la cible d'agressions verbales ou physiques, ayant pour conséquence des chocs post-traumatiques.
- ❖ Nombreux sont ceux qui subissent la pression de leur hiérarchie, elle-même harcelée, au nom de la course à l'atteinte des objectifs.
- ❖ Ces pressions psychologiques assorties à des gestes répétitifs et une cadence soutenue se traduisent par une épidémie de troubles musculo squelettiques dans tous les secteurs d'activités : de la restauration, aux métiers de la propreté ou des employées de maison, sans oublier les assurances.
- ❖ Les salariés de la propreté, de la restauration entre autres, manipulent des produits chimiques au quotidien parfois avec des protections individuelles, souvent mal adaptées, et parfois sans aucune protection.

### La Fédération dit Stop !

Il faut que ces victimes du travail puissent défendre leurs droits mais, malheureusement la reconnaissance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle s'apparente bien souvent à un parcours de combattant.

Aujourd'hui trop de salariés ne déclarent pas leur accident du travail ou leur maladie professionnelle, passent à côté de leurs droits donnant avantage à l'employeur qui n'est pas pénalisé par l'augmentation de son taux de cotisations au titre des accidents du travail.



## Les Accidents du Travail, les Maladies Professionnelles : La Fédération des Services CFDT dit stop !

### Etat des lieux dans les branches de la Fédération : les salariés, victimes de l'organisation du travail

Le constat est accablant : les statistiques montrent une très nette progression des ATMP et de leur gravité.

Les métiers des branches de la Fédération ne sont pas exempts de sinistres et certains indicateurs sont supérieurs aux chiffres nationaux : le travail temporaire, la propreté, la restauration et certains commerces de gros détiennent ces tristes records.

Aujourd'hui, de nombreux salariés décèdent, victimes de l'organisation du travail : 630 décès dus à des accidents du travail et 581 décès dus à des maladies professionnelles ont été enregistrés en 2004.

On ne peut accepter que la rentabilité de l'entreprise puisse se faire sur une organisation des postes de travail mettant en cause l'intégrité physique et psychique de ceux qui les occupent.

2003	Régime général	Travail temporaire	Nettoyage	Restauration
<b>Taux de fréquence</b>	<b>26,9</b>	<b>51,58</b>	<b>41,73</b>	<b>31,36</b>
<b>Taux de gravité</b>	<b>1,35</b>	<b>2,36</b>	<b>2,88</b>	<b>1,39</b>

### Situation dans la propreté :

- ❖ Le nombre de décès a été multiplié par 2,5 entre 2001 et 2003.
- ❖ Les maladies professionnelles de ce secteur, reconnues et indemnisées pour 2003, se composent à 93% de troubles musculo-squelettiques (TMS).
- ❖ A la souffrance physique de ces salariés s'ajoute un manque criant de reconnaissance professionnelle de la part de l'entreprise, de l'entreprise utilisatrice et des clients eux-mêmes. Cette dévalorisation se traduit par de multiples souffrances psychiques : dépression, asthénie, hypertension etc... Et un taux d'absentéisme élevé.



## Les Accidents du Travail, les Maladies Professionnelles :

### La Fédération des Services CFDT dit stop !

#### Actions de la Fédération :

L'article L230-2 du Code du Travail oblige l'entreprise à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des salariés. La Fédération des Services ainsi que ses militants d'entreprise agissent pour que cet article s'applique.

#### ⇒ De l'évaluation des risques à la prévention, un travail syndical de longue haleine

Evaluer les risques au plus près des salariés pour mettre en place des actions préventives est la préoccupation de toute la CFDT pour que les salariés ne perdent pas leur vie à la gagner. Le travail syndical des militants d'entreprise, et notamment ceux des CHSCT, est d'évaluer les risques professionnels, les éviter et faire reconnaître les accidents. La mise en place des Documents Uniques de prévention, obligatoire dans toutes les entreprises, est rarement en vigueur dans les entreprises. Très peu d'entreprises prennent l'évaluation des risques au sérieux malgré l'obligation de résultats.

#### ⇒ Risques non évalués = risque d'accidents

Les derniers accidents du Groupe Cafétéria Casino en sont hélas une bien triste preuve. Les militants du Groupe, au regard des taux de fréquence et de gravité des établissements, ont, depuis douze ans, démontré le fort risque d'occurrence sur la santé au travail des salariés. Alertées, toutes les instances se sont investies : les Délégués du Personnel, la médecine du travail, l'inspecteur du travail... Celui-ci après plusieurs visites sur le site a « sommé » l'employeur de remplir ses obligations légales en matière de prévention. En vain, puisque les risques se sont matérialisés par deux accidents très graves :

- une salariée a été immobilisée durant un an suite à deux orteils sectionnés,
- et une autre restera toute sa vie handicapée avec un bras brûlé au 3<sup>ème</sup> degré et une perte des tendons.

#### ⇒ La Fédération et ses équipes agissent

Ces malheureux faits, qui auraient pu être évités, montrent l'irresponsabilité de certains dirigeants. Non seulement ils font fi des protections individuelles, mais persistent à maintenir des organisations de travail destructrices de santé et de vie de salariés.

- L'action syndicale au niveau de la Fédération se traduit par des négociations au niveau des branches sur la santé au travail. Des accords ont été signés dans le travail temporaire (septembre 2002), le commerce de détail et de gros à prédominance alimentaire (avril 2003), la restauration collective (juin 2004), et la restauration rapide (juin 2006). Plusieurs branches professionnelles travaillent sous forme de commissions ; les casinos jeux, la restauration collective, le tourisme social...
- La Fédération des Services CFDT dénoncera tout manquement en matière de prévention et de sécurité afin que ces salariés ne perdent pas la vie à la gagner, quitte à attaquer en justice pour faute inexcusable les employeurs fautifs.

**On ne peut pas admettre que les progrès techniques  
ne se traduisent pas par un mieux être au travail**







## Les Accidents du Travail, les Maladies Professionnelles :

### La Fédération des Services CFDT dit stop !

#### Journée sur les AT MP, le 23 novembre 2006 à Paris

La Fédération des Services organise le 23 novembre 2006 un rassemblement de 150 militants sur le thème des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Cette initiative a pour objectif d'informer et de sensibiliser les équipes syndicales en charge des prérogatives de la santé au travail, de l'intérêt des salariés à déclarer leur accident du travail ou les maladies professionnelles.

Une réflexion collective pour des actions efficaces de prévention sera partagée toute au long de la journée avec :

- Christine Juillard-Cauda, médecin du travail et diplômée en DEA de psychologie industrielle, qui interviendra autour de l'évaluation des risques, de la prévention et du maintien dans l'emploi ;
- Jean-Louis Malys, Secrétaire National de la CFDT, qui exposera le point de vue politique de la confédération sur la santé au travail et fera un point d'actualité sur les négociations en cours : les AT MP, la pénibilité ;
- Catherine Vinçonneau, infirmière ergonomiste, qui expliquera l'intérêt de la démarche ergonomique pour analyser l'organisation du travail.

#### Accueil à partir de 9 heures

**9h30** Exposé du contexte

**9h45** De l'évaluation des risques professionnels à la prévention

**La déclaration d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle** : les enjeux, la procédure de pré-reprise

**11h00** Pause

**11h15** Revendications CFDT par Jean-Louis Malys, Secrétaire Confédéral

**12h15** Pause déjeuner

**14h00** Approche ergonomique de l'organisation du travail

**16h00** Discours de clôture du Secrétaire Général de la Fédération